

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°22 du 1^{er} juin 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 4 mars 2008 portant institution d'une régie et de sous-régies de recettes et d'avances auprès du service historique de la défense relevant de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.

Du 14 avril 2011

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 4 mars 2008 portant institution d'une régie et de sous-régies de recettes et d'avances auprès du service historique de la défense relevant de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.

Du 14 avril 2011

NOR D E F F 1 1 1 0 5 7 4 A

Texte modifié :

Arrêté du 4 mars 2008 (JO n° 61 du 12 mars 2008, texte n° 39 ; signalé au BOC 15/2008 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 96 du 23 avril 2011, texte n° 5 ; signale au BOC 22/2011.

Par arrêté du ministre de la défense et des anciens combattants en date du 14 avril 2011, l'arrêté du 4 mars 2008 modifié portant institution d'une régie et de sous-régies de recettes et d'avances auprès du service historique de la défense relevant de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives est modifié comme suit :

À l'article 3., les mots : « 143 800 euros » sont remplacés par les mots : « 132 200 euros ».